

ABONNEMENT.

Sauumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C., Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-

SAUMUR, 20 Mai 1875.

Bulletin politique.

Il n'y a rien de gai à répéter et à entendre répéter tous les jours la même chose, même quand il s'agit de ce bien précieux : la paix.

Tel n'est pourtant pas l'avis des journaux officieux allemands ; leur zèle de converti les emporte ; ils entassent articles pacifiques sur articles pacifiques, et les agences télégraphiques ajoutent encore à l'effet de cette mise en scène, en signalant dès qu'elles paraissent toutes ces éclosions peu spontanées, sans omettre pour cela le lendemain ou le surlendemain de les étaler tout au long dans leurs feuilles de traductions.

Cela peut durer indéfiniment. Mais que s'ensuit-il ? Après avoir lu toutes ces dépêches et tous ces articles, sommes-nous mieux instruits de ce qu'il nous importerait surtout de connaître, c'est-à-dire des conditions de cette paix qui paraissait compromise il y a moins de quinze jours, et dont on nous donne aujourd'hui le maintien comme assuré ?

A cet égard, les organes de la chancellerie allemande nous apportent peu de renseignements précis. Demandons à la presse anglaise quelques indications.

« Une entente mutuelle s'est établie sur toutes les questions » dans l'entrevue de Berlin, dit une dépêche particulière adressée au journal anglais The Hour ; mais à la constatation de ce fait le correspondant n'ajoute qu'un détail dépourvu d'intérêt, et qu'il lui serait peut-être difficile de garantir : « Rien n'a été consigné par écrit. »

Le correspondant du Daily Telegraph est moins réservé. Voici en substance ce qu'il écrit :

« Le résultat de la visite de l'empereur de Russie a été d'affirmer la paix sur les bases les plus solides. La Russie s'opposera énergiquement à tout remaniement de la carte d'Europe. Le czar aurait fait donner, en outre, au gouvernement britannique, les assurances les plus amicales et les plus satisfaisantes en ce qui regarde la question de l'Asie centrale. »

« La France a toute raison de se féliciter de la position dominante que la Russie vient de reprendre dans la direction de la politique européenne. »

« La Belgique aussi a lieu d'être satisfaite, car elle n'aurait, grâce au czar, rien à craindre pour quelque temps du côté de l'Allemagne, à la condition toutefois qu'elle consentit à changer son ministère comme on le désire. »

Cette obligation imposée à la Belgique, quand bien même elle serait purement morale, présenterait la plus haute gravité. Impossible de mieux démontrer la solidarité qui unit la politique de M. de Bismark et celle des « libéraux » belges.

Mais ne nous occupons que de ce qui concerne directement la France. La France n'a qu'à se féliciter, dit le Daily Telegraph, de la position dominante que la Russie vient de reprendre dans la politique européenne. C'est une manière de voir contre laquelle

nous n'avons en principe nulle objection à élever. Toutefois, il faut bien le redire, ceci ne suffit pas à faire disparaître toutes les appréhensions.

D'une part, en effet, nous voyons la Gazette de l'Allemagne du Nord s'applaudir de ce que les amis de l'empire germanique en Russie « n'ont pas suspecté un seul instant la politique allemande, » et déclarer hautement que l'empereur Alexandre vient de se confirmer dans la persuasion où il était d'avance « que la paix du monde ne pourrait être compromise que si la France voulait la rompre ; » cette antithèse n'a rien de bienveillant pour nous.

D'autre part, l'auteur d'une brochure qui vient de paraître à Bruxelles se dit en mesure d'affirmer, en s'appuyant sur l'autorité « d'un personnage mieux placé que tout autre pour tenir un langage reflétant la vérité vraie, » que l'entrevue de Berlin doit avoir pour conséquence une proposition de désarmement qui serait faite en commun par l'Allemagne et la Russie à la France. Le Nord, il est vrai, s'élève avec vivacité contre cette assertion, et la Gazette de la Bourse, de Berlin, traitant la même question, semble se prononcer dans le même sens. Il faut lire cependant ces lignes ambiguës extraites de ce dernier journal :

« Il nous paraît fort peu croyable que les empereurs d'Allemagne et de Russie aient l'intention de décider si la France a le droit d'exécuter la loi sur les cadres. Si la France anéantit son bien-être en l'exécutant, c'est là son affaire. Si elle menace par là la paix européenne, ce n'est plus seulement son affaire. Cependant, quoique nous puissions penser que la France comprend le : Si vis pacem para bellum autrement que l'Allemagne, nous devons attendre que l'exactitude de cette opinion soit prouvée. Quand la France jouera de nouveau le rôle de trouble-fête européen, alors, mais alors seulement, nous considérerions comme justifié un ultimatum de l'Allemagne et de la Russie. »

Nous n'attachons pas plus d'importance qu'il ne convient aux insinuations de la presse bismarkienne contre la France ; en dépit de sa conversion, elle ne saurait avoir renoncé définitivement, sur ce point, à ses vieilles habitudes. Mais il faut le reconnaître, pour être devenu ultra-pacifique, son langage est loin d'être tout à fait satisfaisant, et il nous tarde d'apprendre dans quelles conditions la paix est assurée. (Union.)

Chronique générale.

L'avis unanime dans les couloirs est que le cabinet a été battu mardi, dans le scrutin relatif au renvoi des projets de lois complémentaires constitutionnelles à une commission spéciale.

M. Dufaure, qui demandait le renvoi à l'ancienne commission des Trente, a été battu, car il a eu contre lui, même les voix de la gauche, du groupe Wallon et de quelques amis.

Le cabinet, en la personne de M. Buffet, a subi un échec, car on n'a pas tenu compte de la déclaration du vice-président du conseil des ministres qui affirmait que tout le cabinet inclinait pour le renvoi à l'ancienne commission des Trente.

Une autre conséquence importante de ce vote, c'est, dit-on, de retarder pour trois ou quatre mois l'époque de la dissolution, et de

la renvoyer peut-être au mois de février 1877, ce qui contrarierait beaucoup M. Buffet, qui à cette époque pourrait bien ne plus être en situation de faire lui-même les élections, si l'on tient compte des intentions de la gauche à son égard.

D'autre part, l'échec subi mardi par le gouvernement n'a pas été sans ébranler le cabinet, qui n'a pas su suivre les conseils du duc d'Audiffret-Pasquier, qui, nous l'avons laissé entendre il y a quelques jours, lui conseillait d'éviter tout casus belli avec la majorité du 25 février.

De l'avis de certains politiques, M. Buffet ne résistera pas à un second échec, ou ne le subira pas.

La question de vie ou de mort pour M. Buffet sera celle du scrutin de liste ou d'arrondissement. M. Buffet est plus que jamais décidé à faire du scrutin d'arrondissement une question de portefeuille.

On se demande où le Président de la République pourrait choisir un autre ministère dans la majorité du 25 février, car il a déclaré, on le sait, qu'il avait été à ses plus extrêmes limites vers la gauche.

En réponse aux bruits relatifs à la retraite de M. Buffet, les officieux ont été chargés de répondre qu'il n'en est rien ; que M. Buffet est décidé à accepter la responsabilité de ses actes ; qu'au reste, au point de vue parlementaire, il n'y avait aucune question de principe engagée dans la discussion de mardi.

Un membre du centre droit aurait déclaré à l'un de ses amis qu'il n'avait voté contre la proposition du renvoi à l'ancienne commission des Trente que parce qu'il était persuadé que le renvoi à une commission spéciale retarderait l'époque de la dissolution.

Nous nous sommes fait l'écho de toutes les opinions qui se sont manifestées sur l'époque de la dissolution.

Il faut cependant tenir compte des opinions qui se manifestent dans plusieurs groupes de l'Assemblée :

D'après l'appréciation des hommes politiques qui en font partie, il ne faut pas trop se fier au scrutin sur la proposition Courcelle pour en conclure que l'Assemblée est décidée à se retirer cette année.

Une partie de la majorité qui a fait le succès de cette proposition appartient aux quinze départements qui ont des élections à faire ; leurs représentants ont été inspirés par le désir tout personnel d'empêcher des élections uninominales d'un résultat probablement contraire à leur désir.

A force de parler de dissolution prochaine, on formera une opinion publique fautive qui s'imposera peut-être à une Assemblée moins ardente au départ que certains journaux ne la représentent, et qu'on ne le doit souhaiter, surtout quand on voit l'ardeur des radicaux à la congédier.

Quant à M. Buffet, d'après ce qu'en pensent les mêmes politiques, une considération personnelle semble l'avoir rallié à la dissolution pour l'automne et non pour le printemps.

Il craindrait que la gauche ne le laissât pas au pouvoir jusqu'au printemps, et il voudrait profiter de son passage aux affaires pour faire lui-même les élections.

Le conseil des ministres n'est pas, dit-on, d'accord sur la question des changements à opérer dans l'administration. M. Dufaure et ses amis demanderaient le changement immédiat de onze ou douze préfets, mais M. Buffet s'y refuse absolument et ne semble pas disposé à céder à ses collègues.

Il est de nouveau question de l'interpellation que se propose de déposer prochainement M. Hervé de Saisy.

Cet honorable député voudrait que le gouvernement indiquât dans quelle situation il se trouve par rapport à certaines valeurs dont il garantissait l'intérêt, et qui se sont trouvées subir une baisse énorme par suite d'un récent désastre financier.

Des démarches les plus sérieuses ont été faites auprès de M. Hervé de Saisy pour lui faire comprendre qu'un tel débat ne manquera pas de présenter de sérieux dangers.

On ne sait encore si M. de Saisy se rendra à ces raisons.

D'après de nouveaux renseignements particuliers parvenus aux groupes parlementaires qui font une enquête sur l'opinion publique relativement au scrutin de liste ou d'arrondissement, une grande majorité se serait prononcée pour le scrutin de liste, même à Lyon on a opté pour ce mode ; vu les circonstances, on reconnaît que, pour qu'en théorie il fut le plus juste, il faudrait le suffrage à plusieurs degrés.

Un correspondant français du Times établit que les bonapartistes, les radicaux et M. Thiers font tous leurs efforts pour hâter la dissolution de l'Assemblée nationale, et voici sur quelles raisons il fonde son assertion :

« Les bonapartistes demandent la dissolution, parce qu'ils savent devoir être plus nombreux dans la prochaine Chambre que dans l'Assemblée actuelle. »

« Les radicaux l'exigent, parce qu'ils craignent que la patience ne leur échappe et qu'ils ne se laissent aller à des violences susceptibles de les mettre en face d'une coalition redoutable. »

« Pour M. Thiers, plus il attend, plus il court de risques. Sa réputation ne grandit pas, et, depuis qu'il n'est plus au pouvoir, le nombre de ses partisans n'a fait que diminuer dans l'Assemblée. Tout le porte donc à vouloir la dissolution à courte échéance. Il est probable qu'il ne reprendra pas en main la direction des affaires ; mais, grâce au scrutin de liste, il pourra être élu dans un grand nombre de départements. Ce serait là une manifestation de la France libérale en son honneur et une protestation contre sa chute. »

Quant au pays, le correspondant français du Times le croit très-indifférent au sujet qui passionne les radicaux, les bonapartistes et M. Thiers. « Le fait est, dit-il, que les gens ne voient pas très-clairement ni ce qu'on exige d'eux, ni ce qu'on leur a accordé. »

On annonce dans les bureaux de la guerre que les nominations effectives des officiers de l'armée territoriale n'auront pas lieu avant le mois de septembre.

Quant à la loi votée par l'Assemblée na-

tionale sur les cadres de l'armée, le gouvernement en poursuivra l'exécution sans précipitation comme sans négligence.

La commission extra-parlementaire des chemins de fer a décidé de recueillir les signatures des membres de l'Assemblée qui sont favorables à son projet relatif aux chemins de fer d'intérêt local.

Nous apprenons que le comité central et révolutionnaire du département de la Seine a désigné samedi dernier cinq candidats pour le Sénat, savoir :

Victor Hugo, le poète des enterrements civils.

Louis Blanc, le socialiste.

Tous deux ayant fait partie de la Chambre actuelle.

Docteur Marmoutan, représentant de la négation religieuse et de l'instruction laïque obligatoire.

Floquet, avocat et étant arrivé à se faire connaître sous l'Empire comme insulteur de l'empereur de Russie.

Ces deux derniers sont conseillers généraux du département de la Seine et conseillers municipaux de la ville de Paris.

Mais voilà où est le couronnement de l'édifice : M. Thiers a refusé d'être candidat, mais il a présenté à son lieu et place, comme cinquième candidat, M. Faustin Hélie, président honoraire à la cour de cassation.

On prétend que M. Faustin Hélie acceptera.

Les journaux du centre gauche, trop heureux d'avoir une place sur cinq à Paris, vont chanter partout que la conciliation a présidé au choix des candidats au Sénat, pour le département de la Seine.

Voilà où nous en sommes !

## Etranger.

### ALLEMAGNE.

On lit dans la Nouvelle Presse libre de Vienne :

« M. de Bismark a voulu une fois de plus procéder à son inventaire, ainsi qu'il a coutume de le faire dans les moments critiques, et s'assurer du degré de fermeté des parties contractantes avec lesquelles l'Allemagne a conclu la paix en 1872. Les incidents de toute espèce qui se sont produits depuis 1872 devaient lui faire désirer de tenter une semblable épreuve. Il y avait entre autres la reconnaissance de l'Espagne, que, dans le courant de l'été dernier, le cabinet de Saint-Petersbourg avait ostensiblement refusé d'admettre, circonstance largement exploitée par les adversaires de M. de Bismark pour se réjouir du prétendu ébranlement de l'alliance des trois empereurs.

» Puis il y eut encore l'affaire belge dont la partie internationale exigeait une adhésion claire et non équivoque de la part de ses alliés, et enfin la grande et pénible lutte contre Rome, qui, dans son état actuel, requiert les forces nationales tout entières. En un mot, un clair aperçu de la situation, un résumé des obstacles à surmonter devaient paraître absolument nécessaires à la perspicacité de cet homme d'Etat.

» C'est dans cette intention qu'il fit courir ces rumeurs alarmantes, et l'on ne peut nier qu'il n'ait réussi dans son entreprise. Les inquiétudes que ces bruits ont causées en France sont un signe bien certain que, pour longtemps, on n'aura ni le pouvoir, ni l'envie de recommencer les hostilités avec les voisins de l'Allemagne. D'autre part, l'attitude du czar et de son chancelier lors de leur dernier séjour à Berlin prouve que la politique de paix inaugurée par l'entrevue des trois empereurs est toujours et invariablement encore celle de la Russie.

On écrit de la frontière allemande :

Après les menaces de guerre, les officieux de Berlin nous font entendre un véritable concert d'assurances de paix. Il y a bien par-ci par-là quelques réticences et quelques phrases à double entente, il y a bien quelques mots qui laissent deviner des réserves, mais passons.

Aussi bien qu'il ne fallait pas se prêter à une discussion sur les motifs de con-

flits inventés par les Berlinoises, autant maintenant il est convenable de ne pas donner à leurs réserves l'importance qu'ils y cachent.

Laissons-les dire et faire, et voyons seulement ce qui les conduit ; voilà ce qui est instructif, et c'est là tout ce qui doit nous occuper.

Les Berlinoises expliquent leur volte-face — il serait plus juste de dire leur reculade — en disant qu'il y a eu méprise, erreur, et ils osent mettre leur bonne foi et leur cause sous la protection de l'empereur de Russie.

Suivant eux, l'empereur de Russie aurait été arbitre ; son jugement ayant été favorable à la paix, la Prusse se serait inclinée, en protestant au reste de son désir de conserver cette paix qui lui est, dit-elle, si nécessaire.

Mon Dieu ! tout cela paraît vraisemblable, et les explications mises à la portée du bon public ont été en général acceptées par lui.

Mais la vérité vraie, où est-elle ?

Les menaces de guerre qui ont eu lieu après l'entrevue de Venise avaient pour but d'intimider l'Italie et d'obtenir de ce gouvernement un engagement formel, complet, tant sur la question papale que sur la question de politique internationale.

Le gouvernement italien a refusé net de continuer à être le vassal de la Prusse ; il a réclamé son libre arbitre, sa liberté d'action, et on peut assurer, sans crainte d'être démenti, que l'ambassade du prince de Prusse a été un échec complet. Etre obligé d'aller jusqu'à Naples pour avoir une audience du roi d'Italie et n'obtenir là que ce qu'on appelle de l'eau bénite de cour, c'était dur pour le prince et l'administration berlinoise, aussi était-on très-motivé en haut lieu, et le ressentiment y est resté très-vif, on le verra plus tard.

Mais pendant que l'Italie s'affranchissait de la servitude prussienne, les autres Etats d'Europe, qui tous ont eu à souffrir des procédés berlinois, témoignaient à l'envi leurs sentiments, et, rappelez-vous-le, cela ne date pas d'un mois, le jugement était partout le même, tous suspectaient la politique prussienne, et tous la montraient comme fatalement conduite à faire la guerre.

Devant l'échec italien, le tolle général et l'inconnu de l'entrevue de Venise, les Berlinoises n'osèrent, et aujourd'hui ils chargent de leur cause l'empereur de Russie.

Mais les motifs qui forçaient les Prussiens à chercher un dérivatif à leurs maux dans des querelles, ces motifs subsistent et les nécessités ne font que grossir.

Combien de temps peuvent-ils attendre ? Là est la vraie question.

Le gouvernement de Saint-Petersbourg sait tout cela mieux que personne et il sait le service qu'il a rendu à la Prusse. Il n'est ni dupe ni complice ; il a été complaisant et la Prusse peut lui témoigner de la reconnaissance.

Mais tout n'est pas fini : il reste la question religieuse à traiter, question capitale, dans laquelle les Berlinoises veulent compromettre le gouvernement russe.

A bientôt des nouvelles.

### BELGIQUE.

Les libérates et les solidaires belges, enhardis par un premier exploit resté impuni, continuent leurs violences contre les processions catholiques.

Après Liège, voici Gand qui devient le théâtre de leurs criminelles tentatives. Une dépêche de cette ville nous informe que des désordres graves ont eu lieu lundi à l'occasion d'un pèlerinage à un sanctuaire des environs.

A deux heures, au départ des pèlerins, les tapageurs se sont livrés à des actes de violence qui ont été promptement réprimés par la police ; mais à cinq heures, au retour de la procession, la cohorte des libres-penseurs avait eu le temps de se recruter, et la scène est devenue sanglante, les insignes religieux ont été profanés, et le sang a coulé.

### ITALIE.

Garibaldi a eu lundi avec M. Minghetti un long entretien au sujet de la canalisation du Tibre et de l'assainissement de la campagne romaine.

M. Minghetti a conseillé au général de présenter des études complètes afin que le gouvernement voie dans quelles mesures

l'Etat pourra concourir à la réalisation de ses projets.

La Chambre a approuvé le projet modifiant le code de procédure pénale.

(Agence américaine.)

### ESPAGNE.

Madrid, 17 mai.

Les présentations se font sur une grande échelle sur l'Orto, à Serin, Pampelune, Tafalla et Puente la Reina.

Eu repoussant l'attaque contre Guetaria, la colonne du général Prendergast a exécuté une charge à la baïonnette qui a causé des pertes considérables aux carlistes.

La réunion des constitutionnels est définitivement fixée au jeudi 20.

On fait de grands préparatifs pour lui donner une solennité exceptionnelle. Elle sera fort nombreuse et donnera des résultats d'une importance considérable.

(Agence américaine.)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier soir, vers onze heures, le feu s'est déclaré dans un petit bâtiment isolé occupé par la chaudière à vapeur de l'arçonnerie de l'Ecole de cavalerie.

Dès les premiers cris d'alarme, toutes les troupes de l'Ecole ont été réunies autour du foyer et l'ont attaqué avec les pompes de cet établissement. En même temps arrivaient les diverses sections de la compagnie de pompiers amenant les pompes de la ville, et un grand nombre de citoyens accouraient également pour donner leur concours. Combattu aussi énergiquement, le feu a été éteint en moins d'une heure, et une petite toiture de peu d'importance a seule été détruite.

La cause de ce sinistre est tout accidentelle. A la fin du travail, au moment de l'extinction du feu, un charbon incandescent a dû rouler du foyer sur des chiffons gras placés près d'une armoire en bois, laquelle a communiqué le feu à la toiture.

Il n'y a pas eu d'interruption dans les travaux de l'atelier d'arçonnerie. Ils ont été repris dès ce matin.

### L'ORAGE DU 17.

Le *Messenger d'Indre-et-Loire* nous apprend que la grêle a causé beaucoup de dégâts dans l'arrondissement de Chinon :

« Lundi, un violent orage suivi d'eau a éclaté au camp du Ruchard, et bientôt il s'étendit sur les communes de Thilouze et de Saché. Peu après, l'eau fut changée en grêle très-épaisse qui tomba pendant quelque temps avec beaucoup de violence.

» A Saché, le fléau s'est répandu du sud-est au sud-ouest et détruisit environ un quart des récoltes de blé et de seigle ; quant à la vigne, elle est complètement perdue.

» A Thilouze, la perte est évaluée à un tiers pour la vigne et les récoltes.

» Les pertes ne sont pas encore estimées. L'année dernière, l'orage s'était aussi déclaré le lundi de la Pentecôte dans les mêmes endroits et avait causé beaucoup de dégâts.

Un terrible orage a éclaté sur la ville de Poitiers dans la nuit de dimanche à lundi.

La foudre est tombée au haut de l'établissement des Quatre-Cyprès, sur un cerisier énorme, appartenant à M. Thomas de Montbernage.

Après l'avoir ébranlé, le fluide a complètement dépouillé l'arbre de son écorce et a fini par le déraciner.

L'orage en question a eu cela de particulier, qu'il ne s'est pas étendu au-delà d'un certain rayon. Ainsi Neuville, Lusignan, La Villedieu, Usson, n'en ont rien ressenti, et dans ces contrées il n'est pas tombé une goutte d'eau !

Nous trouvons ce matin les détails suivants dans le *Journal de la Vienne* :

« Le dixième de la récolte pour les blés, et le quart de celle pour les vignes, est perdu à Saint-Pierre-les-Eglises.

» A Beaumarchais, chez M. Morineau, la couche des grêlons avait lundi, à cinq heures du soir, de cinq à six centimètres d'épaisseur ; les dégâts sont considérables. Le garde-champêtre de Saint-Pierre-les-Eglises, que le maire avait envoyé sur les lieux, a déclaré qu'il ne restait pas une feuille aux

arbres ; les vignes sont rasées, et les blés ont beaucoup souffert.

» Le mal a été moins grand à Fleix et à Paizay ; la nuée, qui avait de 3 à 400 mètres de longueur, poussée par un vent assez fort, n'a fait que traverser ces communes. Elle s'est dirigée sur la Bassière, puis sur Angles, où l'on prétend qu'elle a causé d'assez grands dommages.

» A Saint-Savin, l'état des récoltes était des plus satisfaisants ; après la grêle, qui n'a parcouru que le quart de la superficie de la commune, — ces récoltes ont subi un tiers de perte.

» A Saint-Pierre-de-Maillé, la foudre a tué un bœuf d'une valeur d'environ 400 fr., et n'a pas causé d'autres dommages à l'écure pleine de fourrages, qu'elle a traversée. La grêle a fait très-peu de mal, car elle s'est abattue dans les plaines de la Gâtine qui sont, ainsi qu'on le sait, peu cultivées.

» A Béthines, grêle insignifiante, l'état des récoltes est en ce moment des plus satisfaisants.

Nous rappelons que les courses d'Angers auront lieu les dimanche 30 mai et mardi 1<sup>er</sup> juin.

### FESTIVAL DE BEAUFORT.

Le festival qui aura lieu dimanche prochain 23 mai, à Beaufort-en-Vallée, à l'occasion de la fête de Jeanne de Laval, sera composé des musiques de Mazé, Corné, Saint-Mathurin, la Menitré, les Rosiers et Beaufort.

Indépendamment des divertissements qui auront lieu pendant la journée et du feu d'artifice qui sera tiré le soir, une représentation sera donnée par quelques-uns des artistes qui ont terminé la saison théâtrale à Angers.

Le 14 mai, à Moulherne, la femme Letourneau, étant au lavoir, voulut saisir son balloir qui flottait. En essayant de le prendre, elle glissa et tomba à l'eau. Elle ne put se retirer et fut noyée.

M. le général de brigade Bertrand (R.-L.), commandant le Prytanée militaire de La Flèche, atteint par la limite d'âge, est placé dans le cadre de réserve de l'état-major général de l'armée. Il conservera, dans cette position, l'important commandement qu'il exerce depuis quatre ans.

### LA Fille de Roland A NANTES.

Décidément, M. Brindeau et sa troupe obtiennent partout un succès éclatant avec la *Fille de Roland*. Voici encore les lignes extraites de l'*Espérance du peuple* :

Samedi et dimanche, le public nantais était attiré à la représentation du drame de M. Henri de Bornier.

A Nantes comme à Paris, comme dans toutes les villes de province où l'on a joué la *Fille de Roland*, cette œuvre de mérite a été chaleureusement applaudie. C'est un succès bien mérité.

La *Fille de Roland* est plutôt un drame qu'un drame, et nous ne craignons pas de le dire, c'est de nos jours ce qu'on a fait de mieux dans ce genre. L'auteur a su mettre en lumière et peindre admirablement toute cette partie émouvante de notre histoire. Sans retirer à ses héros leurs allures chevaleresques, il leur a donné un cœur et des sentiments que les chroniques laissent à peine entrevoir en eux. C'est ce qui fait de cette pièce une œuvre nouvelle et plus conforme que nos vieilles tragédies aux goûts et aux idées de notre époque.

On est vivement impressionné après une telle soirée. Et comment ne serait-on pas ému, lorsqu'on voit les exploits de ces Français combattant pour chasser l'étranger, pour laver la honte passée, pour restaurer une renommée compromise, pour reconquérir l'épée chérie de Roland, tombée aux mains des Sarrasins ? Ne trouve-t-on pas là beaucoup d'analogie avec notre situation présente ?

L'enthousiasme patriotique a inspiré à M. de Bornier des vers d'une très-grande beauté. Le vieil empereur Charlemagne, soucieux, brisé par les fatigues d'un long règne, portant toujours dans son cœur le souvenir douloureux de la mort de Roland, a des emportements sublimes à la vue de ses ennemis qui viennent le braver jusque dans son palais d'Aix-la-Chapelle.

M. Brindeau a bien interprété ce rôle ; il a recueilli de nombreux applaudissements. MM. Moreau et Ach ont rempli les rôles de Ganelon et de Gérald avec beaucoup d'intelligence. M. Lar-

rienne, que nous connaissions déjà et que nous avions souvent applaudie dans la *Maison du Mari*, a su faire ressortir toute la dignité touchante et gracieuse du rôle difficile de Berthe, joué à Paris par M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt.

Nous félicitons M. Brindeau et sa troupe et nous espérons que le public nantais accourra en foule, ce soir, à la troisième représentation de la *Fille de Roland*.

Le parquet de Saint-Nazaire poursuit en ce moment l'instruction d'une affaire de tentative d'empoisonnement répétée à plusieurs reprises par une femme de Saint-Lyphard sur une jeune personne sa voisine.

Deux arrestations ont eu lieu.

Un concours départemental aura lieu à Niort au mois d'août 1875.

Un prix de 200 fr. sera attribué, soit à l'exploitation classée au second rang, soit à une ou plusieurs spécialités remarquables : défrichement, irrigations, drainages, plantes sarclées, tenue des fumiers, etc., etc.

Une autre somme de 200 fr. est mise à la disposition de la commission pour recommander les agriculteurs qui possèdent les terres les mieux tenues et les mieux peuplées, quant au nombre et à la qualité des animaux.

Les propriétaires ou fermiers qui voudront concourir devront en faire la déclaration par écrit au président de la Société d'agriculture, à Niort, avant le 45 juin 1875.

Le *Bulletin français* donne les détails qui suivent sur le commerce des vieux tonneaux :

« Pour beaucoup de personnes, un vieux tonneau est une chose sans valeur, et tout au plus bonne pour brûler. Eh bien, le commerce des vieux tonneaux rapporte pourtant à ceux qui l'exercent une moyenne de 2 millions de bénéfice par année.

« Ce commerce n'a lieu que pendant trois mois tout au plus. Il commence à la fin d'avril. Depuis une quinzaine de jours, on voit circuler dans les rues de grands haquets qui s'arrêtent de temps à autre pour se charger de tonneaux vides. L'acheteur, la plupart du temps un tonnelier, va de maison en maison demander s'il y a de vieilles futailles à vendre.

« Une barrique s'achète de 3 fr. à 3 fr. 50, une feuillette de 1 fr. 50 à 2 fr. Les tonneaux sont ensuite portés dans de vastes chantiers loués pour la circonstance et où des ouvriers les rhabillent selon leurs avaries. Ils sont rincés, nettoyés, désinfectés, s'il y a lieu, en un mot remis à neuf. On les expédie alors dans les pays vignobles.

« Les années où la vigne donne en abondance, les tonneaux se vendent un prix très-élevé; aussi les bonnes années sont-elles une source de fortune pour les marchands de tonneaux.

« On a calculé que la France produisait en moyenne de 36 à 40 millions d'hectolitres de vin. Pour les contenir, il faut plus de 20 millions de tonneaux. Sur ce nombre, Paris en fournit seul près d'un million. »

## Faits divers.

La déplorable erreur d'un pharmacien de notre ville, dit l'*Avenir de Rennes*, a failli occasionner une épouvantable catastrophe :

M. Brunet, l'honorable proviseur du lycée, dont les enfants étaient indisposés, envoya chercher, d'après une ordonnance, une certaine quantité de carbonate de lithine; au lieu de cette substance inoffensive, il lui fut délivré de l'atropine, qui, comme on le sait, est un poison violent.

Les deux enfants ne voulant pas prendre ce remède, M<sup>me</sup> Brunet, à l'exemple des mères, le goûta elle-même, puis leur administra le remède prescrit par le médecin.

Quelques minutes après, la mère et les enfants furent pris de violentes coliques, on alla à la hâte quérir un médecin qui, à l'aide d'un énergique contre-poison, parvint à arrêter les progrès du mal.

Aujourd'hui, M<sup>me</sup> Brunet et ses enfants sont complètement hors de danger.

On lit dans le *Temps* :

« Nous avons plusieurs fois mentionné

l'émoi causé en Bretagne, notamment dans les environs de Nantes, par des bandes de Bohémiens qui parcouraient ces contrées au commencement du printemps.

« Le *Courrier de la Gironde* signale une bande de ces nomades qui, après avoir dressé leurs tentes autour de Villandrant, ont, en quelque sorte, réquisitionné les ustensiles de ménage. Les habitants, de crainte en les leur refusant de s'attirer leur ressentiment, se sont empressés de faire étamer leurs batteries de cuisine. Mais il paraît que ces gailards, fort malicieux, rendaient en plus mauvais état les objets qu'on leur avait remis.

« Ces tribus répandent la terreur où elles passent. Quelques-unes de ces bandes parcoururent également l'Entre-deux-Mers. »

A Limoges, on pousse avec une grande activité les travaux des conduites d'eaux. Les bassins sont creusés ou près de l'être. La canalisation est faite sur une étendue de plusieurs kilomètres. La dépense dépassera deux millions de francs.

Si ces travaux eussent été faits plus tôt, on n'aurait pas eu à déplorer l'effroyable incendie de 1864, ni celui de ces jours derniers.

La commune de Foulognes (Calvados) a été mise en émoi par un drame terrible dont nous trouvons le récit dans l'*Ordre et la Liberté* :

« Le nommé Lorier était devenu fou depuis une semaine environ, par suite de la perte d'un procès; après avoir rudement maltraité sa mère, il sortit dans la rue sans vêtements et entra chez le sieur B..., vétérinaire, son voisin; il se précipita sur la femme de celui-ci qui était au lit, étant accouchée depuis peu de jours. Le fou la battit, lui fit des morsures cruelles, et lui arracha les cheveux; enfin la malheureuse était dans l'état le plus alarmant. Lorsque son mari rentra, et qu'il reconnut l'impossibilité de la soustraire aux mauvais traitements de ce forcené, il saisit son fusil et en tira deux coups sur le malheureux qui tomba raide mort. »

On annonce la mort de M. le marquis de Blaque, l'un des rares officiers survivants de la bataille de Waterloo.

Le marquis de Blaque se trouvait dans ce terrible carré de grenadiers qui mourut presque tout entier avec Cambronne.

Presque tout le temps il s'était battu à côté de son chef, et il n'a jamais cessé d'affirmer que les deux mots que vous savez, — prêtés à Cambronne, l'un par Casimir Delavigne : *La garde meurt*, etc., l'autre par Victor Hugo, — sont également inventés à plaisir.

D'après le marquis de Blaque, Cambronne n'a absolument rien dit du tout.

Le marquis était âgé de quatre-vingt-six ans.

LA LONGEVITÉ. — Voici, d'après le *Constitutionnel*, quelques observations curieuses sur la longévité des diverses provinces :

« En France, il y a en moyenne un centenaire par trois cent seize mille âmes. Mais cela dépend des latitudes; il en est de plus ou moins favorisées. Les alentours de la Garonne sont excellemment macrobiotiques. Le département de Gers est arrivé à produire un centenaire sur 29,000 âmes; le département de la Gironde un sur 85,000 âmes. Ce sont là des chiffres extrêmement honorables. La Bourgogne vient après. En ce concours, les pays de vin tiennent la corde. »

On écrit au *Progrès de la Marne* qu'une femme de Barbonne a trouvé dernièrement dans les champs une pièce d'or de la grosseur d'une pièce de vingt francs, admirablement conservée, remontant à 4,500 ans.

Cette pièce est à l'effigie de Valens, vers l'an 340 de Jésus-Christ; sur le revers, on voit un guerrier romain tenant de la main gauche une sphère surmontée d'un génie portant une couronne de lauriers avec ces mots en exergue : *Restitutor reipublice*.

Bien des personnes connaissent l'intrigue de la *Voleuse d'enfants*. Eh bien, en voici une du même genre, mais encore plus compliquée et plus noire. Quel sombre drame on

pourrait faire avec cela pour un théâtre quelconque !

En 1854, les tribunaux allemands condamnaient à vingt ans de prison une femme du nom de Margareth Witz, une mégère qui volait les bébés pour les vendre aux saltimbanques ou aux gens en quête d'enfants. Margareth Witz avait une fille nommée Elisabeth qui ne valait pas mieux qu'elle et qu'elle aimait cependant beaucoup; une fois sa mère en prison, Elisabeth Witz ne s'en occupa plus du tout, et la vieille misérable fit ses vingt ans sans entendre parler de sa fille.

L'année dernière, sa peine étant finie, on la rendit à la liberté et elle se trouva seule au monde avec ses remords. C'était une triste compagnie que celle-là; aussi, ne pouvant vivre seule, l'ancienne voleuse d'enfants adopta une pauvre petite que ses parents, de pauvres corçonniers de Strasbourg, lui confièrent bien volontiers pour s'en débarrasser. Elle se mit à adorer cet enfant....

Il y a quinze jours on la lui vola; désespérée, elle porta plainte à la police, et l'on acquit la certitude que la misérable qui avait enlevé la pauvre petite n'était autre qu'Elisabeth Witz, laquelle, depuis vingt ans, exerçait l'effroyable métier que lui avait montré sa mère !

Il semble probable qu'elle ne savait pas que cette dernière était la mère adoptive de l'enfant volée.

On a lieu de croire qu'Elisabeth Witz est en France et la préfecture de police va être priée de la rechercher à Paris.

Nous empruntons au *Journal des Débats* une intéressante monographie des lunettes. Comme pour beaucoup d'autres choses utiles, c'est aux Chinois qu'il faut faire honneur de cette découverte :

« Les besicles ou lunettes ont été mises en pratique chez eux de temps immémorial. On peut s'en convaincre en voyant de très-vieilles porcelaines où un mandarin est représenté ayant sur le nez des lunettes non pas retenues par des branches, mais par des poids suspendus à des cordons retombant derrière les oreilles.

« Le vrai, le premier nom de cet appareil est *besicles*. Son étymologie est significative : *bis oculi* — doubles yeux.

« Le mot de *lunettes* est moderne; il a été donné à l'instrument perfectionné.

« En 1347, un industriel de Florence, nommé Salvino degli Armati, mit en usage un appareil composé de deux verres ronds assemblés dans une même enclasure, pouvant être placé sur le nez. Ces verres étaient plus ou moins concaves, plus ou moins convexes, selon les vues auxquelles ils étaient applicables.

« C'était un travail grossier. L'objet pinçait grotesquement le nez, auquel il imposait une grimace, et, par sa roideur, il obligeait le patient à naziller.

« Malgré cette difformité, on avait, aux quatorzième et quinzième siècles, une grande affection pour cet appareil. C'était une mode, une exhibition de bon ton, de mettre à califourchon sur son nez des besicles aussi ridicules. On regardait comme graves, sérieux, raisonnables et savants, les individus porteurs de besicles. A Venise surtout, on aimait à se parer de ce grotesque instrument.

« En Espagne, même ridicule sous Philippe IV. Les grands, les personnages, les hauts dignitaires s'affublaient de besicles démesurées. Aussi, quand Elisabeth, fille de Henri IV, épouse de Philippe IV, fit son entrée à Madrid, grande fut sa surprise et plus grande sa mauvaise humeur en se voyant lorgnée impertinamment par les seigneurs et les grands de la cour.

« Les Romains ne paraissent pas avoir connu les lunettes, cependant ils faisaient usage de monocles d'espèce fort douteuse. C'est avec une émeraude taillée et de forme concave que les élégants lorgnaient les combats de gladiateurs. »

## Chronique financière.

Les agitations de la Bourse ont à peu près cessé; nos rentes n'ont jamais été plus fermes; le 5 0/0 vaut 103,35, le 3 0/0 est à 64,55. Les obligations des grandes lignes de chemin de fer sont des plus solides à 300 francs et au-dessus de ce prix. Les obligations des lignes du groupe Philippart ont été très-fortement secouées, la baisse les a beau-

coup tourmentées. Au contraire, les Obligations des Chemins Nantais, que nous n'avons cessé de recommander et que nous recommandons encore, sont d'une grande fermeté; c'est que cette ligne a un véritable avenir, que son coût kilométrique est peu élevé, son trafic assuré, et que ses obligations constituent un placement solide; elles sont cotées 236,25. — *Bertaux*.

## Dernières Nouvelles.

La commission des Trente s'est réunie hier à une heure, sous la présidence de M. Balbie.

M. le président donne lecture du procès-verbal, duquel il résulte que la commission a pris antérieurement sans opposition la résolution de donner sa démission pour la loi électorale, si l'Assemblée ne lui renvoyait pas les nouveaux projets du gouvernement. M. Laboulaye avait lui-même dans la discussion exprimé cet avis.

M. Laboulaye dit que le parti de sa démission est grave et demande une nouvelle délibération.

M. Lambert Sainte-Croix pense qu'après la discussion de la veille il ne lui est pas possible de rester membre de la commission.

M. le président fait observer qu'il n'a pas déposé le mandat qui lui avait été donné par la commission et par M. Laboulaye lui-même en termes formels.

Il ne lui paraît pas possible que la commission conserve ses pouvoirs après le vote de défiance émis mardi par l'Assemblée. Rien n'est irrévocable en ce qui touche chaque membre, et chacun peut encore rester ou se retirer; si quelques-uns restent, il y aura lieu de compléter la commission.

M. de Ressaiguier pense qu'il est plus convenable de procéder par démission individuelle.

M. Paris pense que la commission devra être complétée au scrutin de liste, ce qui sera extrêmement difficile. Il vaudrait mieux que la commission se retirât tout entière.

M. Lucien Brun pense que si la commission se retire, il y aura lieu de nommer une nouvelle commission des lois constitutionnelles. Il se rallie à la proposition de M. de Ressaiguier, et rappelle que M. le président a porté mardi à la tribune une résolution absolument arrêtée par la commission, celle de se retirer.

M. Laboulaye. — Une nouvelle commission ne sera pas en mesure de soutenir la discussion de la loi électorale, il lui faudra une longue préparation. La retraite de la commission mettra l'Assemblée dans l'impossibilité de discuter cette loi.

M. Delsol rappelle la loi du 20 novembre 1873. D'après l'art. 2 de cette loi, toutes les lois sur les pouvoirs publics ont un caractère constitutionnel. Il n'est pas douteux que celles déposées mardi n'aient ce caractère. Il faudra donc que la commission nommée le soit conformément aux dispositions de la loi du 20 novembre.

Cette commission sera ainsi saisie du mandat qui nous avait été conféré et nous ne pouvons dès lors le conserver, puisqu'il nous a été très-directement retiré. S'il y a des retards, des difficultés pour la nomination de la commission nouvelle, nous n'en sommes pas responsables. Si quelques membres veulent rester saisis du mandat donné, ils en ont le droit.

M. de Tarteron fait remarquer que déjà l'Assemblée a eu à remplacer par la voie du scrutin des membres démissionnaires pour compléter la commission; il y aura lieu de procéder de la même façon.

Les membres présents consultés, MM. Delsol, Pradié, Lucien Brun, Chesnelong, Daru, Keller, d'Andelarre, Merveilleux-Duvignaux, de Ressaiguier, de Tarteron, Ant. Lefèvre-Pontalis, de Ventavon, Paris, Vingtain, Lambert Sainte-Croix, Balbie, La Rochefoucauld, Combié, de Sugny, de Talhouët, donnent leur démission.

MM. Vacherot et Waddington réservent leur résolution.

M. Laboulaye ne donne pas sa démission.

M. de Goulard, mort, n'a pas été remplacé. MM. Dufaure et de Meaux ne font plus partie de la commission qui est réduite à 27 membres.

Les autres membres absents ne peuvent encore être consultés.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

**Théâtre de Saumur.**  
**SAMEDI 22 mai 1875,**  
 REPRÉSENTATION DE  
**M. BRINDEAU**  
*Ex-sociétaire de la Comédie-Française*  
**Et des artistes sous sa direction.**  
 LE GRAND SUCCÈS DU JOUR  
**LA FILLE DE ROLAND**  
 Drame en 4 actes, en vers, du Théâtre-Français, par M. Henri de Bornier.  
**Une seule représentation à Saumur.**  
 M. BRINDEAU remplira le rôle de *Charlemagne*;  
 M<sup>lle</sup> LAURIANNE celui de *Berthe, fille de Roland*;  
 M. ACH celui de *Gérald*;  
 M. MOREAU celui de *Amaury ou Ganelon*.  
 Les costumes exactement copiés sur ceux de la Comédie-Française.

Depuis longtemps l'Univers illustré avait pris ses mesures pour pouvoir reproduire successivement les œuvres les plus remarquables exposées au Salon de cette année. On peut être certain qu'il se maintiendra, par ses magnifiques gravures, au rang particulièrement élevé où les Salons précédents l'ont placé dans l'estime des artistes et de tous les gens de goût. Cette semaine il reproduit un ravissant tableau de M. Eugène Lambert. Dans

ce même numéro, nous tenons à signaler également plusieurs planches très-intéressantes : le pont du Bessemer, steamer à salon suspendu, la statue de Berryer, récemment inaugurée à Marseille; les billets de logement à Valladolid; les fêtes d'Arles; le palais du roi des Ashantees, etc.

Sous ce titre: *Grandes Figures historiques*, M. Auguste Langel vient de publier, chez Michel Lévy frères, un volume où l'on trouve à chaque page l'impartialité des jugements et l'élevation de la pensée philosophique. C'est aussi dans leurs épanchements familiers, dans leurs actes intimes que l'on aime à étudier le caractère des hommes qui ont marqué dans l'histoire de leur pays, et, à ce double titre, nous signalons cet ouvrage qui prendra rang parmi les plus importants travaux historiques de notre époque.

**Comité des Concours Poétiques de Bordeaux,**  
 7, rue Cornu.

**APPEL AUX POÈTES.**

Le quatorzième Concours Poétique, ouvert à Bordeaux le 15 février, sera clos le 1<sup>er</sup> juin 1875. Dix médailles or, argent, bronze, seront décernées.  
 Demander le programme, qui est adressé franco, à M. ÉVARISTE CARRANGE, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

Une édition populaire de l'Ennemi de la famille, cet ouvrage de M. Ag. de Gasparin, à propos duquel il s'est fait tant de bruit dans ces derniers temps, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. On sait que, malgré ses démêlés avec la Commission de colportage, ce livre essentiellement chrétien et humain est le plus éloquent et le plus convaincu des plaidoyers en faveur de la famille, dans la régénération de laquelle l'éminent écrivain voit la source de notre régénération sociale.

**LA MAISON D. BACLE**  
 Transférée pour agrandissement 46, RUE DU BAC  
**OFFRE** les plus parfaites **MACHINES À COUDRE** aux prix les plus réduits et les mieux garanties.  
 Des facilités de paiements en plusieurs termes raisonnables sont acceptées pour sans augmentation de prix.  
 La M<sup>re</sup> D. BACLE ayant pour principe de traiter les affaires sérieusement et entièrement de confiance, n'annonce aucune condition qu'elle ne peut tenir. Elle ne fait point de location, ce qui est une double garantie.  
**NOUS ENGAGEONS** vivement tout acheteur sérieux à s'adresser directement à notre maison.  
**SEULE FABRIQUE**  
**LA CÉLÈBRE SILENCIEUSE** PRIX: 175<sup>f</sup>  
 5 nouveaux perfectionnements  
 Supérieure et plus complète que celle vendue par des dépôts 225 francs.  
 SA QUALITÉ IRREPROCHABLE est garantie sur facture 3 ans.  
**LA HOWE VÉRITABLE SYSTÈME ELIAS**  
 AUX PRIX SUIVANTS:  
 N<sup>o</sup> 1: 200 fr. — N<sup>o</sup> 2: 225 fr. — N<sup>o</sup> 3: 250 fr.  
 Complète des guides et avec nouveau Régulateur BREVETÉ.  
 Assortiment de MACHINES À MAIN pour FAMILLES.  
 En s'adressant 46, RUE DU BAC, 46, on obtient pour le détail le même prix qu'en gros: 50 fr. meilleur MARCHÉ qu'ailleurs.  
 ENVOI DU CATALOGUE et Échantillons. D. BACLE, 46, r. du Bac

**PLUS DE DENTS GATÉES**  
 Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste  
**GOULARD**  
 Recommandé par les sommités médicales.  
 Prix: 3 francs.  
 Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**  
**Service d'hiver.**  
 Départs de Saumur pour Poitiers:  
 5 heures 30 minutes du matin.  
 11 — — — — — du soir.  
 6 — 10 — — — du soir.  
 Départs de Poitiers pour Saumur:  
 5 heures 40 minutes du matin.  
 10 — 40 — — — du soir.  
 5 — 35 — — — du soir.  
 Tous ces trains sont omnibus.  
 P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 MAI 1875.												
Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	64	80	20		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	720	15		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	670	18	75
4 1/2 % jouiss. septembre...	93	40			Crédit Mobilier	240			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	823		5
5 % jouiss. novembre...	103	50		05	Crédit foncier d'Autriche	550			Société autrichienne, j. janv.	670	5	
Obligations du Trésor, t. payé.	470				Charentes, 400 fr. p. j. août.	345			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234			25	Est, jouissance nov.	543	75	3	Orléans	309		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	465				Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	915		7	Paris-Lyon-Méditerranée.	306		
1865, 4 %	490				Midi, jouissance juillet.	690			Est	307	50	
1869, 3 %	327	50		2	Nord, jouissance juillet	1177	50		Nord	307		
1871, 3 %	298			1	Orléans, jouissance octobre.	987	50		Ouest	303	50	
1875, 4 %	430				Ouest, jouissance juillet, 65.	585			Midi	301	75	
Banque de France, j. juillet.	3940			15	Vendée, 250 fr. p. j. juill.				Deux-Charentes.	275		
Comptoir d'escompte, j. août.	585				Société Immobilière, j. janv.	43	50		Vendée	220		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	480			2	C.gén. Transatlantique, j. juill.	270		10	Canal de Suez	505		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370											
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	905			5								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
**GARE DE SAUMUR**  
**(Service d'été, 3 mai 1875)**  
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
 3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
 6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers) express.  
 9 — 01 — — — — — omnibus.  
 1 — 38 — — — — — soir, omnibus.  
 4 — 12 — — — — — express.  
 7 — 23 — — — — — omnibus.  
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-poste.  
 8 — 20 — — — — — omnibus.  
 9 — 50 — — — — — express.  
 12 — 38 — — — — — soir, omnibus.  
 4 — 44 — — — — — omnibus.  
 10 — 28 — — — — — express-poste.  
 Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures 10 minutes.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**  
**FAILLITE PIERRE MAILLET.**  
 Les créanciers de la faillite du sieur Pierre Maillet, marchand de vaches à Doué, sont invités à se présenter, le mercredi 26 mai 1875, à midi et demi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur des propositions de concordat, sinon se déclarer en état d'union.  
 Le greffier,  
 (272) L. BONNEAU.

Etude de M. HÉDELIN, notaire à Angers, place des Halles, n° 19, successeur de M<sup>e</sup> SOUCHAY.

**A VENDRE**  
 PAR ADJUDICATION,  
**Le Jeudi 10 juin 1875,**  
 à midi;  
 En l'hôtel à vendre,  
 UN

**MAGNIFIQUE HOTEL**  
 Situé à Angers, place du Château, n° 1<sup>er</sup>, et construit sur le rocher qui domine la vallée de la Maine.  
 Vastes appartements, beaux salons communicant par une galerie de marbre, ateliers de peinture, salons disposés pour un musée;  
 Souterrains, caves, cour, écuries, remises, vastes servitudes;  
 Trois jardins superposés en terrasses sur la vallée, communicant, par des escaliers et des ponts suspendus, à la basse ville.  
 Vue splendide sur les vallées de la Maine, de la Sarthe et de la Mayenne.  
 Mise à prix: 80,000 francs.  
 On adjugera sur une seule enchère.  
 Facilités pour les paiements.  
 Pour tous renseignements, s'adresser:  
 A M<sup>e</sup> HÉDELIN, sans le permis duquel on ne pourra visiter. (268)

**A VENDRE**  
 D'OCCASION,  
**Une petite devanture de magasin** en bon état.  
 S'adresser à M. VAUGELLE, meunier, rue Cendrière.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**  
 AUX ENCHÈRES.

Le vendredi 21 mai 1875, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans le magasin de M. Jagot, rue du Puits-Neuf, à Saumur, à la vente publique aux enchères de différents objets.

Il sera vendu:  
 Quatre machines à coudre, 31 paquets de fil rouge, 41 paquets de fil noir, 20 boîtes du même fil, fil bis, 1,000 aiguilles à coudre et 500 à machine, boîtes de coton, 72 paires de ciseaux, 2 fourneaux, 32 fers à repasser, 10 passe-fers et 10 siffrans, 40 lampes, glace, presse à copier, etc., provenant de l'atelier de tailleur de MM. Rosenwald et Boizet, de la maison centrale de Fontevraut.  
 On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

COMMUNE DU VOIDE.  
**ADJUDICATION**  
**DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune du Voide prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie du Voide, le dimanche 23 mai 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:  
 1<sup>o</sup> 1,770 mètres courants de terrassements..... 1,470 f. 30  
 2<sup>o</sup> 1,770 mètres courants d'empièchement... 5,078 15  
 3<sup>o</sup> Travaux d'art..... 105 78  
 4<sup>o</sup> Somme à valoir pour travaux imprévus..... 145 77  
 Total.... 6,800 f. »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**ON DEMANDE un tourneur en fer.**  
 S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
 Pour entrer en jouissance de suite,

LES  
**CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.**

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.  
 S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

**A LOUER**  
 PRÉSENTMENT,

**UNE MAISON**  
 Rue de l'Echelle.  
 S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

**WEBER**  
 Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les tondre.  
 S'adresser rue Dacier, n° 11.

UN HOMME, muni de bons certificats, **demande un emploi.**  
 S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'ENCRE**  
 de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.  
 Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LE  
**JOURNAL DU DIMANCHE**  
 RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ.  
 Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

**ABONNEMENTS:**  
 Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.  
 Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.  
 La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.  
 Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.

**NOUVEAUTÉS**  
 Rue de la Tonnelle, N° 28,  
**SAUMUR.**

**M. Eug. BIZERAY**  
**DEMANDE DE BONNES OUVRIÈRES**  
 Pour les robes et confections.  
 Se présenter (on gagne de bonnes journées)

**LA VELOUTINE**  
 EST UNE  
**Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth**  
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
 PARIS — Ch. FAX, Inventeur — 9, rue de la Paix

Vient de paraître:  
**L'ODYSSEE D'HOMÈRE**  
 MISE  
**A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE**  
 D'APRÈS LES TRADUCTIONS  
**De BITAUBÉ et de POPE**  
 Par F. DABURON,  
 Ancien Magistrat.  
 Prix: 2 francs.

A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean; JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, et au bureau du journal.  
**VENDU AU PROFIT DES PAUVRES**  
**ETUDES DRUIDIQUES**  
 Par A. C. G. — 1<sup>er</sup> fascicule, 50 centimes.  
 Chez tous les libraires et papetiers; chez l'auteur, rue du Marché-Noir, 9, et au bureau du journal.  
 Saumur, imprimerie de P. GODET.